



REGLEMENT DU CONCOURS

Le réseau Communauthèque vous propose pour l'été 2017 de participer à un bingo lecture.

Article 1 : Concours

L'objet du concours est de remplir les grilles de bingo proposées par le réseau Communauthèque. Ces grilles comportent 12 cases présentant des défis lecture.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous. Deux catégories d'âge sont proposées : une catégorie Juniors pour les moins de 12 ans et une catégorie Adultes à partir de 12 ans.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant devra s'inscrire auprès d'une des médiathèques du réseau Communauthèque participant à l'opération (Aizenay, Bellevigny, la Genétouze et le Poiré-sur-Vie), directement à l'accueil ou en téléchargeant la fiche d'inscription à l'adresse http://communauthequedepac3d.fr/public/ccvb/images/fiche_inscription_2_bingo_2017.pdf et en le retournant par mail à bingo@vietboullogne.fr.

La liste des participants (ainsi que leur avancée dans le jeu) sera inscrite sur le portail internet du réseau (<http://communauthequedepac3d.fr>) : les participants seront donc libres d'adopter un pseudonyme.

Article 4 : Les cases de la grille

Un livre = un défi, soit une case. Un même livre ne peut donc servir pour deux cases.

1 case / 1 défi rempli(e) = 1 point.

1 colonne ou 1 ligne remplie = 5 points.

L'intégralité de la grille remplie = 10 points.

La case Bonus peut être validée avec un livre librement choisi par les participants.

Chaque participant devra faire valider ses cases une par une de manière régulière en se rendant dans l'une des médiathèques participantes avec le(s) document(s) concerné(s) (livre, ebook, etc.). Chaque case validée devra être tamponnée sur la carte de bingo par un agent du réseau Communauthèque. Le réseau Communauthèque mettra régulièrement à jour l'avancée de chaque participant sur le portail internet.

Si les participants ont terminé leur grille avant la fin du concours, ils peuvent en commencer une autre pour continuer à cumuler des points.

Article 5 : Les gagnants

Le concours désignera un vainqueur dans chaque catégorie à l'échelle du réseau, puis dans chaque médiathèque. Les gagnants du Bingo lecture de l'été seront pour chaque catégorie la personne totalisant le plus de points à l'issue du concours.

Article 6 : Les lots

A l'issue du concours, les gagnants se verront remettre un cadeau surprise.